Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village

Le Villa-Joie



En BREF!

Guignolée : rendez-vous le dimanche 29 novembre 2026, à 13 h, pour cette belle activité de solidarité.

Bibliothèque : atelier *Mosaïque Mandala* avec Christian Parenteau le samedi 5 décembre 2026 de 9h à 12h.

Programmation des loisirs : les inscriptions pour la session hiver 2027 débuteront le 6 décembre 2026.

Noël des enfants : célébrons la magie de Noël le 12 décembre 2026 au Centre Récréatif Léo-Paul Therrien.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

Conseil municipal 2025-2029



M. Sylvain Jutras
Maire

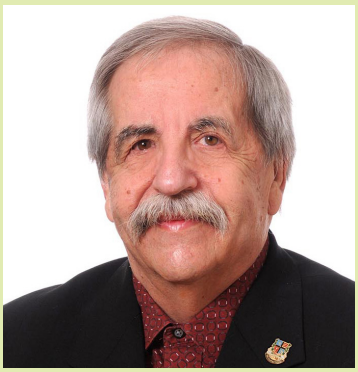

M. Gérard Martin
Conseiller / Siège No. 1



Mme Manon Blanchette
Conseillère / Siège No. 2



M. Stéphan Chapdelaine
Conseiller / Siège No. 3



Mme Isabelle Dumont
DG, Gref.-Trés. G.M.A., Niv. 1



M. Vincent Grandmont
Conseiller / Siège No. 4



M. Pierre Généreux
Conseiller / Siège No. 5



M. Francis Valois
Conseiller / Siège No. 6

Édifices municipaux

HÔTEL DE VILLE
Isabelle Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744
Télécopieur : 819 336-2030
Numéro d'urgence : 819 336-2744 #7
Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

SÉCURITÉ INCENDIE
Frédérick Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 9-1-1

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #201
Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : loisirs@villagebonconseil.org

BIBLIOTHÈQUE
Judith Hébert, coordonnatrice
Line Martel, adjointe
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #4

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer à la municipalité par courriel ou par la poste au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

Les demandes publiées sur Facebook ou « Spotted » ne seront pas traitées.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

- **Lundi 7 décembre 2026 à 20h00**
- **Lundi 11 janvier 2027 à 20h00**

Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil municipal
tenue le lundi 2 novembre 2026

ADMINISTRATION

B) CALENDRIER DES SÉANCES 2027

Étant donné que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027 :

Lundi 11 janvier à 20h00
Lundi 1er février à 20h00
Lundi 1er mars à 20h00
Lundi 5 avril à 20h00
Lundi 3 mai à 20h00
Lundi 7 juin à 20h00
Lundi 12 juillet à 20h00
Lundi 9 août à 20h00
Lundi 13 septembre à 20h00
Lundi 4 octobre à 20h00
Lundi 1er novembre à 20h00
Lundi 6 décembre à 20h00

C) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêts des élu(e)s suivants :

M. Sylvain Jutras, maire
M. Gérard Martin, conseiller siège no.1
Mme Manon Blanchette, conseillère siège no.2
M. Stéphan Chapdelaine, conseiller siège no 3
M. Vincent Grandmont, conseiller siège no.4
M. Pierre Généreux, conseiller siège no.5
M. Francis Valois, conseiller siège no.6

D) REGISTRE DES AVANTAGES

Dépôt du registre des déclarations des avantages des élus visé par le paragraphe 2, du premier alinéa du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

E) ABOLITION SOLDE RÉSIDUELLE RÈGLEMENTS EMPRUNTS

ATTENDU QUE la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est résolu :

QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.

Que la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village

demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

F) ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE DRUMMOND ÉNR

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Ville de Drummondville, la Municipalité de Durham-Sud, la Municipalité de Lefebvre, la Municipalité de L'Avenir, la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la Municipalité de Saint-Bonaventure, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, la Municipalité de Saint-Eugène, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, la Municipalité de Saint-Guillaume, la Municipalité de Saint-Lucien, la Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, la Paroisse de Saint-Pie-de-Guire, la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, la Municipalité de Wickham et la Municipalité Régionale de Comté de Drummond (la «MRC») (ci-après désignées collectivement, les «Collectivités locales»), ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur le territoire de l'une ou plusieurs des Collectivités locales; et

ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation d'une structure de gouvernance («Drummond ÉNR») aux termes d'une entente intercommunautaire à être datée du ou vers le [ ] 2026 entre les Collectivités locales (l'«Entente intercommunautaire»), afin d'exploiter, dans un esprit de collaboration, des entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, ainsi que pour exercer toute activité de stockage qui est accessoire à leurs activités de production.

Il est résolu :

Entente intercommunautaire : QUE la Municipalité appuie et entérine la conclusion, la signature et la remise par la MRC de l'Entente intercommunautaire, dont la teneur est substantiellement conforme au projet qui est joint aux présentes à titre d'Annexe A et a été soumis aux membres du conseil de la Municipalité, et que la Municipalité accepte de se conformer aux obligations qui y sont prévues et qui la concerne.

Documents accessoires : QUE la conclusion, par la Municipalité, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans l'Entente intercommunautaire ou relatives à celle-ci (les « Documents Accessoires ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées, approuvées et ratifiée.

Autorisation de signer : QUE tout membre du conseil de la Municipalité, (le « Signataire Autorisé ») reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Municipalité, les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que ce Signataire Autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de l'Entente intercommunautaire et des Documents Accessoires par le Signataire Autorisé.

QUE le Signataire autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Municipalité, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ce Signataire autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme les opérations prévues par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire autorisé, de tout Document accessoire et par la prise de cette mesure.

Autorisation générale : QUE les conventions, instruments ou autres documents signés et remis, ainsi que tous les actes accomplis par les représentants de la Municipalité au plus tard à la date des présentes et jugés nécessaires ou souhaitables par ces représentants pour réaliser les opérations envisagées dans la présente résolution sont ratifiés, approuvés et confirmés à tous égards.

QUE le présent extrait du procès-verbal peut être signée en plusieurs exemplaires et transmise par tout moyen électronique, incluant par télécopieur, format PDF, DocuSign ou tout autre moyen électronique, chacun de ces exemplaires devant constituer un original une fois qu'il aura été signé et remis, et l'ensemble de ces exemplaires constitueront un seul et même document.

Un vote est demandé : Pour : Gérard Martin, Stéphan Chapdelaine, Francis Valois, Pierre Généreux, Vincent Grandmont

G) PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2026

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1er au 7 novembre 2026 sous le thème Apprenons à voir l'invisible ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC Drummond, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

Il est résolu proclame la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème Apprenons à voir l'invisible.

H) ÉTATS COMPARATIFS

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre et prévisionnel au 31 décembre 2026

I) ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE LA MRC DE DRUMMOND - APPUI

ATTENDU QUE la MRC de Drummond reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la MRC de Drummond, Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham désirent présenter un projet de renforcement de la gouvernance;

Il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village s'engage à participer au projet Étude stratégique sur l'évolution de la gouvernance régionale de la MRC de Drummond;

- Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

- Le conseil désigne la direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

J) RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2027 au coût de 1 736.65$ plus taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

B) ADHÉSION SIUCQ 2027

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au SIUCQ (Service d'intervention d'Urgence Centre-du-Québec) pour l'année 2027 au coût de 2 576.46$ soit 1.38$ per capita, population de 1 867.

HYGIÈNE DU MILIEU

A) ACHAT POMPE PUITS NO.6

Il est résolu d'autoriser l'achat d'une pompe 20HP de 385 usgpm pour le puits no.6 au coût de 14 998.98$ plus taxes chez Gaétan Bolduc & Associés inc.

B) NETTOYAGE PUITS NO.3

Il est résolu d'autoriser le nettoyage par agitation mécanique du puits no.3 par RJ Lévesque au coût de 31 500$ plus taxes.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) DÉROGATION MINEURE 260 RUE ISABELLE

Étant donné que M. Sylvain Ruel et Mme Caroline Jacques désire construire un garage au 260 rue Isabelle, lot 4 961 048 au fond du lot, près de la rue Lampron;

Étant donné que le règlement de zonage 2021-427 requiert pour un bâtiment accessoire, une marge de recul de 4 mètres vis-à-vis la limite d'une emprise de rue;

Étant donné que le garage projeté de 6.75m x 9.5m dans la cour arrière aurait une marge de recul de 1.5m vis-à-vis l'emprise de la rue;

Étant donné que le garage ne viendrait pas créer de danger ou d'obstacle visuel à cet endroit car il n'y a pas d'entrée de cour à proximité;

Étant donné que l'emprise de rue est très large à cet endroit, si bien qu'en respectant 1.5m à l'intérieur des limites du terrain, le garage serait situé à 6m de la voie publique;

Étant donné que le garage projeté est en dehors du triangle de visibilité;

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 septembre 2026;

Étant donné que la dérogation ne cause pas préjudice au voisinage;

Étant donné l'avis public en date du 22 septembre 2026;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre séance tenante;

Il est résolu d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

B) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE ZONAGE AFIN DE RETIRER LE LOT 6 686 799 (303 RUE LAMPRON) DE LA ZONE I5 ET DE L'INCLURE DANS LA ZONE M5 AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉES AUX USAGES C2-3 ET C2-4

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-427 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE RETIRER LE LOT 6 686 799 DE LA ZONE I-5 ET DE L'INCLURE DANS LA ZONE M-5, AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉES AUX USAGES C2-3 ET C2-4.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 2021-427 ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Gérard Martin le 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 2 novembre 2026 à 18h30, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est résolu :

Qu'EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2026-427-12 amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin de retirer le lot 6 686 799 de la zone I-5 et de l'inclure dans la zone M-5, ainsi que d'ajouter des dispositions supplémentaires reliées aux usages C2-3 et C2-4.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'annexe C du règlement no. 2021-427 est modifié afin de revoir les limites des zones I-5 et M-5 permettant ainsi d'inclure le lot 6 686 799 dans la zone M-5.

[L'annexe C modifiée est présentée à l'annexe 1 du présent règlement de modification.]

5. Le CHAPITRE 16 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS est renommé comme suit :

CHAPITRE 16 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

6. La SECTION 1 USAGES RÉSIDENTIELS du chapitre 16 est créée et ajoutée devant l'article 16.1 comme suit :

SECTION 1 USAGES RÉSIDENTIELS

7. La SECTION 2 USAGES COMMERCIAUX, l'article 16.5 ainsi que l'article 16.5.1 sont créés et ajoutés à la suite de l'article 16.4 comme suit :

SECTION 2 USAGES COMMERCIAUX

16.5 Dispositions supplémentaires aux usages C2-3 et C2-4.

Lorsqu'autorisés dans la zone, les usages C2-3 et C2-4 doivent respecter les dispositions supplémentaires suivantes :

-L'entreposage extérieur ainsi que tout étalage de biens, pièces, matériaux ou équipements sont prohibés en cours avant;

-L'entreposage extérieur et le stationnement de véhicules non destinés à la vente sont uniquement autorisés en cours latérale et arrière ;

-Toute aire d'entreposage extérieur ou de stationnement de véhicules non destinés à la vente doit être entièrement dissimulée par un écran visuel opaque tel conformément à l'article 16.5.1;

16.5.1 Écran visuel d'une aire d'entreposage extérieur ou de stationnement servant à l'usage C2-3 et C2-4

Nonobstant les articles 5.2 et 5,3, l'écran visuel doit :

-Avoir une hauteur minimale de 1,8 mètre et une hauteur maximale de 2,5 mètres mesurée à partir du niveau du sol fini ;

-Être implanté sur le périmètre complet de l'aire d'entreposage ou de stationnement ;

-Être constitué de l'un des matériaux suivants :

-Palissade de bois ou de composite ;

-Clôture opaque en métal ;

-Mur architectural ;

-Haie végétale persistante formant un écran visuel complet.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

8. Les dispositions du présent règlement ont préséance

sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.

9. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

C) ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-425-04 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS INDUSTRIELLES (I) ET RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE (R-C) PRÉSENTENT SUR LA RUE LAMPRON ET LA RUE NOTRE-DAME

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

RÈGLEMENT NO. 2026-425-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-425 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS INDUSTRIELLE (I) ET RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE (R-C) PRÉSENTENT SUR LA RUE LAMPRON ETLA RUE NOTRE-DAME.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme en vigueur établit les limites et les objectifs des différentes affectations du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de procéder à une modification du plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de deux affectations ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Vincent Grandmont le 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 2 novembre 2026 à 18h30 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est résolu :

Qu'EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 2026-425-04, amendant le règlement no. 2021-425 intitulé Plan d'urbanisme, afin de modifier les limites des affectations industrielle (I) et résidentielle-commerciale (R-C) présentent sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'annexe F du règlement no. 2021-425 est amendée afin de modifier les limites des affectations industrielle (I) et résidentielle-commerciale (RC) présentent sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

[L'extrait de l'annexe F modifiée est présenté en annexe 1 du présent règlement de modification]

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement no. 2021-425 intitulé plan d'urbanisme.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

LOISIRS ET CULTURE

A) DÉPÔT PROCÈS-VERBAL BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du procès-verbal bibliothèque en date du 26 octobre 2026.

B) BUDGET BIBLIOTHÈQUE

Étant donné la recommandation du comité bibliothèque en date du 26 octobre 2026;

Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires telles que présentées incluant la compensation annuelle pour la coordonnatrice à 8 132$ et adjointe à 4 576$.

Vestiaire Bon-Conseil

Heures d'ouverture

Mercredi : 13h00 à 16h00
18h00 à 20h00

Jeudi : 13h00 à 16h00

Derrière le presbytère



Le bac pour la récupération des vêtements est celui situé à côté de l'église

Monique Audet, Responsable

819 336-2113

COMMUNIQUÉ

MRC de Drummond

Pour diffusion immédiate

Rapport annuel des activités policières dans la MRC de Drummond

Un bilan rassurant, des efforts à maintenir

Le 20 octobre 2026 – Malgré une population en croissance et une hausse du nombre d'appels traités, les principaux indicateurs en matière de sécurité routière et de criminalité demeurent relativement stables dans la MRC de Drummond.

C'est ce qu'on constate à la lecture du plus récent rapport annuel des activités policières, présenté lors d'une conférence de presse organisée par le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC et qui couvre la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Bilan routier

Sur le réseau routier, le bilan des accidents s'inscrit dans la tendance des dernières années. Le nombre de collisions mortelles (3) et avec dommages matériels seulement (1294) était en diminution, mais les collisions avec blessés (453) enregistraient une hausse comparativement à 2024-2025.

Le nombre de constats d'infraction a augmenté de plus de 1000 pour atteindre près de 11 600. Les arrestations pour conduite avec les capacités affaiblies se sont quant à elles chiffrées à 258, un résultat identique à celui du bilan précédent.

Les policières et policiers poursuivent leurs efforts de sensibilisation et de surveillance afin de maintenir la sécurité des déplacements sur le territoire.

Portrait de la criminalité

Le nombre total de crimes contre la personne rapportés est demeuré inchangé à 2099. Fait à noter, les cas d'agressions sexuelles et de voies de fait étaient en baisse, alors que le nombre de vols qualifiés restait sensiblement le même.

En ce qui concerne les crimes contre la propriété, on observe une augmentation de 4,5 % du nombre total de délits déclarés. La hausse touche principalement les incendies criminels, les introductions par effraction et les recels, et elle peut notamment s'expliquer par des événements ponctuels ou par des actes attribuables aux mêmes individus.

Approche communautaire

Au-delà des statistiques, la Sûreté du Québec a poursuivi ses efforts pour renforcer les liens avec le milieu. Cette approche repose sur la prévention, la multiplication des contacts avec les citoyennes et citoyens ainsi que la collaboration avec les organismes présents sur le territoire.

L'approche RELAIS, qui facilite les échanges entre la police et certains acteurs clés, a contribué à consolider cette présence de proximité. La participation de huit cadets dans les municipalités concernées a également permis de soutenir les activités de prévention et de favoriser les interactions avec la population.

Il convient par ailleurs de souligner le maintien du partenariat avec le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec pour la présence d'une ressource à temps plein consacrée aux enjeux de santé mentale.

.../2

Le territoire desservi par le centre de services de Drummondville de la Sûreté du Québec comprend 18 municipalités locales et une population en hausse qui a atteint 115 772 personnes. En 2025-2026, le centre de services a traité 30 539 appels, tous types confondus, ce qui représente une augmentation de plus de 1000 appels par rapport à l'année précédente.

Le rôle du CSP et sa composition

Le comité de sécurité publique de la MRC de Drummond assure le suivi de l'entente de services policiers conclue avec la Sûreté du Québec. Il participe à l'élaboration des priorités d'action qui, pour la période visée par le rapport annuel, touchaient à trois grandes thématiques, soit la sécurité routière, la santé mentale et l'itinérance ainsi que le sentiment de sécurité de la population.

Le CSP est actuellement composé de Sylvain Jutras, maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village (président du comité), de Richard Kirouac, maire de Saint-Edmond-de-Grantham, de Nathacha Tessier, mairesse de Saint-Germain-de-Grantham, de Benoît Yergeau, maire de Saint-Pie-de-Guire, ainsi que d'Isabelle Duchesne, de Daniel Pelletier et de Mario Sévigny, tous trois membres du conseil de la Ville de Drummondville. Deux représentants de la SQ y siègent également, soit le capitaine Stéphane Hélie et le lieutenant Frédéric Salvas.

Citations

« Je suis très fier du travail accompli au quotidien par nos policières et policiers. Notre approche collaborative et notre rigueur sont particulièrement appréciées, comme en fait foi le haut taux de satisfaction de la population à notre égard. Nous allons continuer de fournir le meilleur service possible aux gens de la MRC de Drummond. »

Capitaine Stéphane Hélie, directeur du centre de services de Drummondville de la Sûreté du Québec

« Le dévoilement du rapport annuel est l'occasion de rappeler le rôle important que joue le comité de sécurité publique de la MRC. En procurant aux représentantes et représentants des municipalités et du poste local de la SQ un espace de dialogue continu, le CSP permet l'adoption de priorités d'action mieux adaptées aux besoins, favorisant ainsi une présence policière plus efficace. »

Line Fréchette, préfète de la MRC de Drummond et mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham

« Drummondville demeure une ville sécuritaire où il fait bon vivre. Grâce au travail de la Sûreté du Québec et de tous les partenaires du milieu, notre ville négocie bien sa croissance rapide. Bien sûr, nous n'échappons pas aux enjeux qui touchent maintenant toutes les grandes municipalités du Québec, comme l'itinérance ou les problèmes de santé mentale, mais nous pouvons être fiers des actions posées en 2025-2026 pour y faire face. »

Isabelle Duchesne, mairesse suppléante de Drummondville et vice-présidente du comité de sécurité publique



SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

La SPAD désire rappeler aux citoyens propriétaires ou gardiens d'un chien leurs responsabilités en matière de garde des animaux.

Amende 500$

Tous les chiens doivent être maintenus en contrôle au moyen d'une laisse lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur terrain. Lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, il doit y avoir un dispositif (attache, laisse, clôture, enclos etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Amende 500$

Tout animal domestique constitue une nuisance s'il se trouve sur un terrain sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant dudit terrain. Tous les chiens qui se retrouvent sur la voie publique doivent être tenus en laisse (longueur maximale de 6 pieds) par une personne avec les capacités physiques de le contrôler.

Amende 250$

Tous les chiens de la ville ou de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA de Drummond (SPAD). Les droits annuels doivent être acquittés et votre chien doit porter la licence en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de votre résidence.

Les matières fécales doivent être ramassées dans un délai raisonnable afin que les odeurs ne causent pas de nuisances au voisinage.

Les lieux où sont gardés des animaux de ferme doivent être clôturés, et lesdites clôtures doivent être maintenues en bonnes conditions et construites de façon à contenir les animaux.

Dans un souci d'assurer le bon voisinage et la courtoisie, la SPA de Drummond, en concert avec votre ville ou municipalité, demande à la population d'opter pour les comportements suivants :

- Ramasser les matières fécales immédiatement sur un terrain privé ou la voie publique
- Toujours avoir le plein contrôle de votre chien sans exception

Et d'éviter les comportements suivants :

- Promener plus de deux chiens à la fois
- Passer près des autres citoyens avec votre chien (plusieurs craignent les chiens)
- Approcher un chien que vous ne connaissez pas

Merci et nous vous souhaitons un bel été !

Aidez-nous à les aider !



info@spad.ca | www.spad.ca
Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1700
Sans frais 1 855 472-5700

1605, rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

Chaque jour, des objets inappropriés sont jetés dans les toilettes

Lingettes humides (même dites «jetables»), tampons, serviettes sanitaires, couches, condoms, soie dentaire, cheveux, cotons-tiges, médicaments, pansements, cigarettes, nourriture, huiles et graisses.

NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL Village

Si ce n'est pas du papier de toilette, jetez-le à la poubelle !

VOTRE TOILETTE — N'EST — PAS UNE POUBELLE



- ÉVITE LES BOUCHONS
- ÉVITE DES FRAIS DE RÉPARATION COÛTEUX
- PROTÈGE NOTRE ENVIRONNEMENT
- MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

CHACUN DOIT GARDER SA NEIGE



ENTRÉE | CHEMIN

Il est **INTERDIT** de pousser la neige sur le chemin.

Vous êtes également responsable du travail de votre **déneigeur.**



Consignes de déneigement

Il est de pratique illégale de :

- Déposer la neige de votre accès en bordure de la rue
- Traverser cette neige de l'autre côté de la rue
- Projeter de la neige sur la chaussée par l'effet de poudrerie lors du soufflage de la neige
- Vous êtes responsable du travail de votre déneigeur.

Toutes ces actions peuvent :

- Créer un piège pour les usagers de la route
- Risquer d'ocasionner des accidents graves
- Entraîner des poursuites judiciaires
- Provoquer des bris important aux équipement de déneigement et d'entretien

Conteneur à déchet :

Pour ne pas nuire au déneigement, placez votre bac dans votre entrée, laissant le trottoir libre et la rue dégagée.

Guignolée 2026

Dimanche 29 novembre dès 13 h

La Guignolée est une belle occasion de soutenir les familles dans le besoin et de leur offrir un Noël rempli de joie et de réconfort.

Nous recueillons

Denrées non périssables :
Des bénévoles passeront à votre domicile le dimanche 29 novembre, à compter de 13 h, pour récupérer vos dons. Vous pouvez également les déposer à l'hôtel de ville (541, rue Notre-Dame) jusqu'au 2 décembre 2026, ou profiter du Marché de Noël, qui se tiendra le samedi 21 novembre au Centre récréatif Léo-Paul-Therrien (541, rue Ducharme), pour les remettre en personne.

Dons en argent ou par chèque :
Chèque à l'ordre du « Comité de bienfaisance ». Les sommes recueillies serviront à la préparation des paniers de Noël.

Vêtements usagés :
Merci de les déposer au vestiaire.

Merci de tout cœur pour votre grande générosité !

*****IMPORTANT*****

Merci d'afficher cette feuille bien en vue dans une fenêtre/porte de votre domicile afin que nos bénévoles puissent la repérer facilement lors de la cueillette.

Envie de donner un coup de main ?

Nous avons besoin de bénévoles pour la cueillette.

Et si vous en faisiez un moment en famille ?

Un moment de partage qui permet de transmettre de belles valeurs d'entraide, de générosité et de solidarité, tout en faisant une réelle différence dans la vie des familles dans le besoin.

Contactez Monique Audet au 819 336-2113

Collecte de sang du 29 octobre 2026

Grâce à la collecte de sang du 29 octobre dernier,
un total de 48 donneurs sur un objectif de 60
se sont présentés pour donner du sang !

Pensez-y, avec une pochette de sang, on sauve 4 personnes.
Votre don de sang est très apprécié et sauve des vies. Merci à la Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village pour le prêt du Centre Récréatif et des remerciements à chacun(e) des bénévoles. Sans vous tous, cette journée n'aurait pas lieu.

Rappelez-vous que c'est une cause humanitaire et les produits du sang sont gratuits pour toutes les populations.

Prochaine collecte de sang, le mardi 2 février 2027
et toute l'équipe est déjà prête à vous accueillir au
Centre récréatif Léo-Paul Therrien,
541, rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Réjeanne Comeau : 819 336-5052

HémaQuébec

Mosaïque mandala
avec M. Christian Parenteau

Places limités, inscriptions requise

5 décembre de 9 h à 12h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



541 Notre-Dame
819-336-2744 #4

Gratuit

Afeas
ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Egalya
L'association citoyenne

LOCALE
Notre-Dame-du-Bon-Conseil



INVITATION AUX MEMBRES
AU SOUPER DE NOËL

Le vendredi 27 novembre 2026 à 17h30
À la Salle l'Érablière de La Pente Douce, route 122

Vous avez jusqu'au 20 novembre pour réserver votre place

Pour plus d'informations merci de communiquer avec la soussignée.
Jacqueline Demers (819-336-3478)

Au plaisir de vous accueillir !



HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES

Messes de Noël – 24 décembre
Notre-Dame-du-Bon-Conseil : 16 h
(avec une chorale d'enfants)
Ste-Perpétue et Ste-Brigitte : 19h30

Messe de Noël – 25 décembre
Notre-Dame-du-Bon-Conseil : 10 h

Messes du Jour de l'an : 1er janvier
Ste-Perpétue : 9 h 30
Notre-Dame-du-Bon-Conseil : 11h

Pour signaler une
urgence municipale

819 336-2744 #7

Si on ne vous répond pas,
laissez un message
nous vous rappellerons.

SVP ne pas téléphoner au domicile
des employés municipaux
en respect pour leur famille.

MESSE AVEC DES CHANTS EN ALLEMAND ET FRANÇAIS

Dimanche 10 janvier

à la messe de 11h de l'église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil



Dès 10h45 : chants



« Un groupe de choristes suisses établis dans notre région viendra partager avec nous la beauté de leurs voix, accompagnés à accompagnés à à l'accordéon et à la guitare et Cor des Alpes. »

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753

Un immense merci à tous nos participants ainsi qu'à nos nombreux commanditaires qui ont contribué au succès de notre quille-o-thon annuel, qui s'est tenu le samedi 14 novembre dernier !

L'an passé, nous avions accueilli 84 joueurs et, cette année, nous avons eu le plaisir d'en compter 94. Bravo à tous et merci pour votre belle participation. Cette journée nous a permis de vivre de beaux moments de retrouvailles, de partage et de joie. Merci encore à tous pour votre précieuse contribution !

Une visite à nos aînés

Nous irons rendre visite à nos aînés à l'auberge le samedi 19 décembre prochain. Au programme : musique et visite du père Noël! C'est une belle tradition, bien ancrée chez nous, de prendre un moment privilégié à l'approche de Noël pour aller rencontrer nos aînés et leur apporter un peu de bonheur et de chaleur.

Brunch méritas

Notre brunch méritas aura lieu à la Pente Douce
le dimanche 17 janvier 2027, à midi.

Le coût sera de 30 $ par personne, comme l'an dernier.
Au plaisir de vous retrouver en grand nombre!

JOYEUX TEMPS DES FÊTES À TOUS.

Votre Grand-Chevalier : Raymond Comeau 819 336-5203

Chanter pour Chanter

Concert de Noël

La chorale **Chanter pour Chanter** vous invite à son traditionnel spectacle de Noël !

Dimanche 13 décembre à 14 h
À l'église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Entrée libre

Sous la direction musicale de Sylvie Smith, laissez-vous emporter par la magie du temps des Fêtes à travers un répertoire rempli de joie, d'émotion et d'esprit de Noël.

Venez célébrer la saison avec nous et partager un beau moment en musique !

Au plaisir de vous accueillir !



La Danse du Dimanche

des 50 ans et plus recommence !



- 13 septembre
- 11 octobre
- 8 novembre
- 13 décembre
- 10 janvier
- 13h30 - 8$

Salle FADOQ Bon-Conseil

BINGO

50 ans et plus !

500$

en prix à gagner !



Dates à retenir

- 25 octobre
- 22 novembre
- 20 décembre
- 24 janvier



Entrée : 15 $

Salle FADOQ Bon-Conseil

Kim Bellavance

RE/MAX



Cell: 819-470-9318

Bur: 819-477-5444
kim.bellavance@remax-quebec.com
kimbellavance.ca

RE/MAX ÉLITE
1215 Boul. St-Joseph, Drummondville, Qc J2C 2C8

LOCATION D'OUTILS | GGL INC.



mini mécanique

Ariens · ECHO · Cub Cadet · MTD · HONDA MOTEURS · Husqvarna · OREGON · TIGA · STIHL · Tanaka · SUBARU

Tél. 819 336-2106 Cell. 819 479-1897

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0

Martin Champoux
Député de Drummond

BLOC Québécois

martinchampoux.com



Fier d'être là quand ça compte

819 477-3611
Martin.Champoux@parl.gc.ca

SA Smith Asphalte inc.
R.B.Q. : 5693-0415-01

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1956!
ESTIMATION GRATUITE
info@smithasphalte.com
Tél: 819 336-3444
Sans frais: 1 866 250-3444

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE INC.
Bon Conseil 2011

Dr. Guillaume Bergeron
Dre. Véronique Durand
Dr. René Bergeron
Dre. Danny Mercure
Dre. Danielle Hould
Dr. David Gosselin
Dre. Margot Paquet

Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)
Médecine des Bovins, Équins et petits ruminants
324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
(Voisin de la caisse populaire)
Téléphone : 819-336-3332
info@cliniqueveterinairebonconseil.com

PAS DE COLPORTEUR

Un permis doit avoir été émis par la municipalité pour faire du colportage dans les rues du Village.

Il est interdit de colporter ou solliciter sans permis.

Aidez-nous à vous protéger, demandez à voir le permis et appelez la police dans le doute ou si le colporteur n'a pas de permis de sollicitation valide.

NDBC

LA PETITE GRANGE

Suivez notre page Facebook
La petite Grange NDBC

- Boulangeries et pâtisseries
- Prêt à manger et boîtes à lunch
- Confitures et marinades
- Fleurs et cadeaux
- Service traiteur

*Possibilité de livraison

2099 10e rang de Simpson
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819-469-3361



Animaux morts

Pour signaler un animal mort
(mouffette, chat, raton laveur, etc.)
en bordure du chemin ou autre :

SPAD
819 472-5700



Me Sophie Lamothe-Comeau, notaire fiscaliste

Comeau et Trépanier, notaires

422, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
J0C 1M0

Téléphone: 819 399-2673
Télécopieur: 819 399-3015

slamothecomeau@notarius.net

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

LIVRAISON À DOMICILE

Tél. : 819 473-0129 Facebook : La Bouffe à Réal, 731, Joseph-Carmel, Bon-Conseil

SIXPRO INC.

UNE CARRIÈRE LOCALE, UN IMPACT GLOBAL.



Sixpro, c'est une entreprise familiale installée ici-même dans le rang de Simpson, depuis presque 45 ans.

Salaire compétitif | REER collectif | Assurance collective et dentaire | Télémédecine
Horaire stable | Vêtements corporatifs | Congés de maladie | etc.

Imagine travailler tout près de la maison! Postule dès maintenant au **sixpro.com/carriere**

DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK
1, ROUTE 116 EST

VICTORIAVILLE
389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N

DRUMMONDVILLE
5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

Isabelle Boucher
Chirologue-astrologue védique
(Analyse des lignes de la main)

www.aucoeurdelamain.ca
isabellericard54@gmail.com

1119, des Chalets
Ste-Clotilde-de-Horton, J0A 1H0

819.471.2595



Un vendeur cogne à votre porte?

Vérifiez son permis émis par la **municipalité**

RECYCLEZ VOS PILES ET VOS BATTERIES ICI

Un contenant pour la récupération des piles est disponible à ces endroits :

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien
541, rue Ducharme

Hôtel de Ville
541, rue Notre-Dame

appel à recycler
Sonne la charge pour le recyclage.

Une lumière de rue défectueuse ?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de rue est défectueuse, prenez en note l'adresse civique la plus proche et transmettez-nous l'information par téléphone au 819 336-2744 ou par courriel à reception@villagebonconseil.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration.



Des nouvelles de votre caisse

Desjardins
Caisse populaire de l'Est de Drummond

Planifiez dès maintenant votre cotisation au CELI pour 2027



Vous avez cotisé le montant maximal à votre CELI en 2026?

Jusqu'au 31 décembre 2026, placez le montant de votre cotisation CELI 2027 dans une épargne à terme et profitez d'un taux promotionnel de **2,40 %** en ligne et de **2,25 %** en caisse (certaines conditions s'appliquent).

À l'échéance, le 4 janvier 2027, votre capital sera automatiquement versé dans votre compte d'épargne CELI.

Soirée de remise de bourses d'études

En octobre dernier avait lieu la soirée de remise des bourses d'études Desjardins à l'Érablière Pente Douce de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Ce sont 27 bourses d'études totalisant 24 500 $ qui ont été remises à des étudiant(e)s membres de notre caisse.









Atelier « Arnaques sous la loupe »

Le 27 octobre dernier, des experts du Bureau de la sécurité Desjardins ont animé l'atelier « Arnaques sous la loupe » à la Maison Francine Leroux. Plusieurs personnes y ont participé.

Cet atelier vise à sensibiliser les participants aux fraudes ciblées, notamment les arnaques du « faux représentant » et du « grand-parent », grâce à une approche adaptée et interactive qui encourage les échanges. D'autres ateliers pourraient être offerts en début d'année. Je communiquerai avec des représentants d'organismes afin de les inviter.

Demande de commandite et don à la Caisse

Nous vous invitons à remplir et soumettre le formulaire de demande de partenariat qui se trouve sur le site Internet de la Caisse dans l'onglet « Engagement dans notre communauté » plus bas dans la page d'accueil.

Faites votre demande avant le 31 janvier 2027.

Joyeuses Fêtes à tous!

Heure d'ouverture pour la période des Fêtes

- 24 décembre – Fermeture à 15 h
- 25 et 28 décembre – Fermé
- 31 décembre – Fermeture à 15 h
- 1er et 4 janvier – Fermé

Horaire normal pour les autres journées de ces deux semaines



Calendrier 2026

JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Collecte de la récupération / BAC VERT**
Aux 2 semaines
LES MARDIS

**Collecte du compost / BAC BRUN**
Toutes les semaines : mai à novembre
Aux 2 semaines : avril
LES JEUDIS

**Collecte des déchets / BAC NOIR**
Toutes les semaines : mai à octobre
Aux 2 semaines : janvier à avril ainsi que novembre et décembre.
LES MERCREDIS

Collecte de conteneur (métal) en récupération et en déchets
Toutes les semaines
LES VENDREDIS

Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, QC
J0C 1A0

Téléphone 819 336-2744
Télécopieur 819 336-2030

NO. URGENCE EN TOUT TEMPS :
819 336-2744 #7
Si on ne vous répond pas, laissez un message nous vous rappellerons.

Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

Web : www.https://villagebonconseil.ca/

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre- Dame.

DATE DE TOMBÉE :
Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé sauf pour le mois de décembre c'est le 10 à cause du congé des fêtes.

DATE DE PARUTION : Vers la fin du mois

ANNONCES CLASSÉES :
Carte d'affaire : 50.00$ (11 parutions pour l'année 2026)
1/2 page : 50.00$ (1 parution)
1 page : 100.00$ (1 parution)

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification
Isabelle Dumont
Mélissa Pineault

Collaborateurs
Les responsables municipaux et les organismes communautaires.



Numéros de téléphone importants

Ambulance	9-1-1
Bureau de poste	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi	819 358-9838
C.L.S.C.	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien	819 336-2744 #5
Commission de Développement Socio-Économique Village	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté	819 336-5452
Distilla-Cèdre	819 397-5010
École Bon-Conseil	819 850-1622
Fadoq	819 336-3334
HLM	819 474-1227
Hôtel de ville, village	819 336-2744
Info-Crime	1-800-711-1800
Info-Santé	8-1-1
Patinoire	819 336-2744 #209
Police	9-1-1
Pompiers	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil	819 336-2163
SPAD	819 472-5700
Transport collectif (billetterie)	819 336-2744
Vestiaire	819 336-2113



Bibliothèque municipale
541, rue Notre-Dame

TÉLÉPHONE :
819 336-2744 #4 ou #205

HORAIRE :
Lundi : 15h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00
Jeudi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00
Samedi : 9h00 à 11h30
Note : Fermée les jours de congés fériés

www.facebook.com/bibliothequebonconseil